

Lignes directrices pour l'obtention d'un brevet de conseiller scolaire

Conditions requises

Afin d'obtenir un brevet de conseiller scolaire, le candidat doit suivre trente (30) heures-crédits de cours universitaires de deuxième ou de troisième cycle, tel qu'il est indiqué dans les lignes directrices, et doit avoir terminé avec succès au moins (2) deux années d'enseignement tout en détenant un brevet d'enseignement valide du Manitoba.

Aux fins d'obtention du brevet de conseiller scolaire uniquement, et non pas aux fins d'obtention d'un diplôme, un certain nombre d'activités de perfectionnement professionnel approuvées seront reconnues par la Section des brevets. Les activités de perfectionnement professionnel seront évaluées selon les heures-contact. Vingt (20) heures-contact sont équivalentes à une (1) heure aux fins d'obtention du brevet de conseiller scolaire dans la Partie 2 a).

Seules les activités de perfectionnement professionnel mentionnées à la Partie 2 b) : Perfectionnement professionnel seront reconnues aux fins d'obtention du brevet de conseiller scolaire.

Les cours suivis dans diverses universités doivent être transférés à un programme menant à un diplôme. Les cours suivis ne seront acceptés que s'ils ont été terminés au cours des dix (10) dernières années.

Un baccalauréat, un certificat ou un diplôme obtenu d'une université reconnue qui comprend un minimum de 30 heures-crédit de cours est requis aux fins de classification salariale.

1) Partie 1 : Exigences de base

Dix-huit (18) heures-crédits de cours de base sont exigées. Les candidats doivent suivre ces cours.

2) Partie 2 a) : Cours au choix

Douze (12) heures-crédits de cours au choix sont exigées. Les candidats peuvent choisir douze (12) heures-crédits de cours dans la liste des cours de la Partie 2 a).

3) Partie 2 b) : Perfectionnement professionnel – facultatif

Vingt (20) heures-contact de cours sont équivalentes à une (1) heure-crédit aux fins des exigences de la Partie 2 a) Cours au choix de cours.

Les activités de perfectionnement professionnel approuvées ne sont pas obligatoires et sont offertes pour satisfaire aux exigences de la Partie 2 a) : Cours au choix quand il le faut. Si les exigences de la Partie 2 a) : Cours au choix sont satisfaites en suivant des cours universitaires en counseling scolaire, la participation aux activités de perfectionnement professionnel ne sont pas nécessaires aux fins de l'obtention du brevet de conseiller scolaire.

Un candidat peut aussi compléter un maximum de 120 heures-contact d'activités de perfectionnement professionnel approuvées en counseling scolaire aux fins de l'obtention du brevet de conseiller scolaire, mais non pas aux fins de l'obtention du diplôme.

Les heures contact obtenues en suivant des ateliers ne sont pas reconnues par les universités.

Comment faire évaluer vos titres de compétences et les cours que vous avez suivis

1) Cours universitaires suivis au Manitoba

Veillez remettre par la poste un relevé de notes officiel à la Section des brevets indiquant tous les cours terminés en vue de l'obtention du brevet de conseiller scolaire.

2) Cours universitaires suivis à l'extérieur du Manitoba

Veillez remettre par la poste un relevé de notes officiel à la Section des brevets indiquant tous les cours terminés en vue de l'obtention du brevet de conseiller scolaire. Il se peut qu'on vous demande de fournir une description du cours.

3) Certificat(s) de compétence

Vous pouvez numériser les certificats de compétence portant un numéro de référence en counseling scolaire et envoyer les copies numérisées à notre bureau par courriel à l'adresse suivante : donna.evanchuk@gov.mb.ca. À défaut, la Section des brevets accepte des copies envoyées par télécopieur ou par la poste.

4) Droits d'évaluation

Les droits de délivrance d'un brevet sont de 60 \$. Vous pouvez régler ce montant par chèque ou par mandat libellé à l'ordre du ministre des Finances, ou par carte de crédit, à condition de remplir le formulaire de demande ci-joint intitulé *Services payés par carte de crédit*.

Renseignements

Vous pouvez consulter les *Lignes directrices pour l'obtention du brevet de conseiller scolaire* sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/perfprof/brevet/index.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Section des brevets
Case postale 700
Russell (Manitoba) R0J 1W0

Sans frais au Manitoba 1 800 667-2378

1 204 773-2998

Télec. : 1 204 773-2411

Courriel : certification@gov.mb.ca

Partie 1 : Exigences de base

Un candidat doit suivre dix-huit (18) heures-crédits de cours. Les cours de base peuvent être suivis à l'Université du Manitoba (UM), au Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB), à l'Université de Brandon (UB), à l'Université de Winnipeg et à leurs campus satellites.

N° de cours	Titre du cours	Université	N^{bre} de crédits
Université du Manitoba			
EDUA 5480	Counselling Skills	UM	3
EDUA 5490	Field Placement in Counselling	UM	3
EDUA 5500	Theories and Issues in School Counselling	UM	3
EDUA 5510	Elementary School Counselling (ou) EDUA 5530		
EDUA 5530	Secondary School Counselling	UM	3
EDUA 5520	Ethics in Counselling	UM	3
EDUA 5540	Groups in Guidance	UM	3
Collège universitaire de Saint-Boniface			
EDUA 5481	Techniques de counseling	CUSB	3
EDUA 5491	Stage en counseling	CUSB	3
EDUA 5501	Théories de counseling scolaire	CUSB	3
EDUA 5511	Counseling à l'élémentaire (ou) EDUA 5531		
EDUA 5531	Counseling au secondaire	CUSB	3
EDUA 5521	Counseling et éthique	CUSB	3
EDUA 5541	Counseling de groupes	CUSB	3
Université de Brandon			
04.704	Guidance and Counselling	UB	3
04.708	Introduction to Counselling Theory: Helping Relationships	UB	3
04.709	Counselling Theory and Practice	UB	3
04.733	Group Guidance and Counselling	UB	3
04.768	Ethical and Legal Issues for Counsellors	UB	3
04.772	Practicum in Counselling	UB	3
Université de Winnipeg			
S.O *	Introduction to Counselling and Guidance	UW	3
S.O *	Theories and Issues in School Counselling	UW	3
S.O *	Early and Middle Years School Counselling	UW	3
S.O *	Senior Years School Counselling	UW	3
S.O *	Supervised Counselling Practicum	UW	6
S.O *	Counselling Ethics	UW	3

Section 2 a) : Choix de cours

Un candidat doit suivre douze (12) heures-crédits de cours réguliers ou d'activités de perfectionnement professionnel inscrits dans la Partie 2 b). Les cours au choix peuvent être suivis à l'Université du Manitoba (UM), au Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB), à l'Université de Brandon (UB), à l'Université de Winnipeg et à leurs campus satellites.

N° de cours	Titre du cours	Université	N^{bre} de crédits
--------------------	-----------------------	-------------------	-----------------------------------

Université du Manitoba

EDUA 5550	Psychology of Human Relationships	UM	3
EDUA 5570	Family Life Education	UM	3
EDUA 5580	Career Development	UM	3
EDUA 5590	Career Information	UM	3
EDUA 5730	Recent Developments in Educational Psychology 1 *Sujets relatifs au counseling scolaire seulement*	UM	3
EDUA 5770	Focus on Exceptionality: An Ecological Approach to FAS/E	UM	3
EDUA 5810	Theory of Test Construction	UM	3
EDUA 5820	Test Administrative Analysis	UM	3

Les cours suivants sont offerts uniquement aux étudiants de maîtrise

EDUA 7510	Seminar in Current Issues in Counselling	UM	3
EDUA 7540	Programs in Career Development	UM	3
EDUA 7610	Behavioural Issues in Educational Settings	UM	3
EDUA 7740	Topics in Educational Psychology 1	UM	3
EDUA 7760	Interview Techniques with Children & Adolescents	UM	3

Collège universitaire de Saint-Boniface

EDUA 5551	Psychologie des relations humaines	CUSB	3
EDUA 5571	Éducation familiale	CUSB	3
EDUA 5581	Orientation de carrières	CUSB	3
EDUA 5591	Information sur les carrières	CUSB	3
EDUA 5731	Courants actuels en psychologie de l'éducation 1 *Sujets relatifs au counseling scolaire seulement*	CUSB	3
EDUA 5811	Théories de construction de tests	CUSB	3
EDUA 5821	Analyse et administration de tests	CUSB	3

Les cours suivants sont offerts uniquement aux étudiants de maîtrise

EDUA 7511	Séminaire en counseling	CUSB	3
EDUA 7541	Programmes d'orientation de carrières	CUSB	3
EDUA 7611	Séminaire sur l'éducation des enfants aux prises avec des troubles du comportement	CUSB	3
EDUA 7741	Sujets particuliers en psychologie de l'éducation 1 *Sujets relatifs au counseling scolaire seulement*	CUSB	3
EDUA 7761	Techniques d'entrevue avec les enfants et les adolescents et adolescentes	CUSB	3

N° de cours	Titre du cours	Université	N ^{bre} de crédits
-------------	----------------	------------	-----------------------------

Université de Brandon

04.700	The Educational Process: Developmental Stages	UB	3
04.701	The Educational Process: The Adolescent	UB	3
04.706	Theory and Practice of Standardized Assessment	UB	3
04.710	Career Guidance	UB	3
04.730	Current Issues in Counselling	UB	3
04.767	Assessment for Counsellors	UB	3
04.769	Aboriginal Counselling Theory and Practice	UB	3
04.770	Intercultural Counselling	UB	3
04.774	Introduction to Expressive Therapies	UB	3
04.776	Resilience, Risk and Special Education	UB	3
04.778	Satir Methods in Counselling	UB	3
04.799	Education Seminar : Sujets relatifs au counseling scolaire seulement	UB	3

Université de Winnipeg

S.O *	Group Counselling	UW	3
S.O *	Career Counselling	UW	3
S.O *	Teaching and Assisting Children Affected by War	UW	3
S.O *	Social Justice and the School Counsellor	UW	3
S.O *	Contemporary Issues in Counselling	UW	3
S.O *	Meeting Needs of Students Affected by FASD	UW	3
EDUC-5401	Creative Problem Solving	UW	3
EDUC-5404	Reaching the Child with ADHD	UW	3
EDUC-5405	Reclaiming Troubled Children and Youth	UW	3
S.O *	Human Sexuality Education	UW	3
S.O *	Art and Expressive Arts Therapy	UW	3
S.O *	Developmental Teaching and Therapy	UW	3

S.O * - Les numéros de cours ne sont pas disponibles en ce moment.

Partie 2 b) : Perfectionnement professionnel - facultatif

Vingt (20) heures-contact de cours sont équivalentes à une (1) heure-crédit aux fins des exigences de la Partie 2 a) Cours au choix de cours.

Les activités de perfectionnement professionnel approuvées ne sont pas obligatoires et sont offertes pour satisfaire aux exigences de la Partie 2 a) : Cours au choix quand il le faut. Si les exigences de la Partie 2 a) : Cours au choix sont satisfaites en suivant des cours universitaires en counseling scolaire, la participation aux activités de perfectionnement professionnel ne sont pas nécessaires aux fins de l'obtention du brevet de conseiller scolaire.

Un candidat peut aussi compléter un maximum de 120 heures-contact d'activités de perfectionnement professionnel approuvées en counseling scolaire aux fins de l'obtention du brevet de conseiller scolaire, mais non pas aux fins de l'obtention du diplôme.

Les activités de perfectionnement professionnel à la Partie 2 b) sont facultatives aux fins d'obtention du brevet et ne sont pas reconnues par les universités aux fins d'obtention d'un diplôme.

Seules les activités de perfectionnement professionnel qui portent un numéro d'enregistrement en counseling scolaire seront reconnues aux fins d'obtention du brevet de conseiller scolaire.

SERVICES PAYÉS PAR CARTE DE CRÉDIT FORMULAIRE DE DEMANDE

Brevet de conseiller scolaire :

Les droits d'évaluation sont de 60 \$

Remplissez le Formulaire de demande à la page suivante et retournez-le quand vous payez vos droits pour l'obtention de documents par chèque ou mandat libellé au nom du ministre des Finances ou en remplissant le Formulaire de demande de Services payés par carte de crédit.

SECTION DES BREVETS			
TYPE DE SERVICE	DROITS PERÇUS	QUANTITÉ	TOTAL
Brevet de conseiller scolaire	60 \$		
TOTAL			

Visa <input type="checkbox"/>										MasterCard <input type="checkbox"/>									
N° de carte :																			
Nom du titulaire de la carte										Date d'expiration									
Signature																			

Partie réservée à l'administration :																			
Numéro d'autorisation :																			
Nom :										Numéro du reçu									

SECTION DES BREVETS
DEMANDE POUR LE :
BREVET DE CONSEILLER SCOLAIRE

Veillez écrire en lettres moulées		N° de P.P.
Nom :		
Adresse :		
Ville ou village :		
Code postal :		
N° de téléphone :		
Remplissez le Formulaire de demande et retournez-le quand vous payez vos droits pour l'obtention de documents par chèque ou mandat libellé au nom du ministre des Finances ou en remplissant le Formulaire de demande de Services payés par carte de crédit.		

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu du Règlement du Manitoba 515/88 de la *Loi sur l'administration scolaire* et seront utilisés à des fins de vérification de brevets et de notifications régulières, et cela, en vertu des dispositions sur la protection de la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Si vous avez des questions sur la collecte de renseignements, veuillez communiquer avec le directeur des programmes de la Section des brevets.

Veillez envoyer ce formulaire à l'adresse suivante :
 Section des brevets
 Case postale 700
 Russell (Manitoba) R0J 1W0

1 800 667-2378 (sans frais au Manitoba)
 1 204 773-2998
 Télécopieur : 1 204 773-2411